



IRICA

Dans ce numéro :

Focus : Limning the
Contours of a New
Form of Connectivity:
African Solutions for
African Problems 2

Circulaire - analyse 4
linguistique

Avis juridique relatif à 6
la circulaire de la Pri-
mature datée du 13
septembre 2017 et
référéncée 987/PM

Interview de la Prési- 8
dente le l'Association
de la Caravane du
livre,
Dr. Hibo Moumin As-
sowe

Publications :

• Responsable de la pu-
blication :
Amina Said Chireh

• Rédacteur en chef :
Abdirachid Mohamed
Ismail

• Comité de lecture :
Idris Bexi Warsama, Ka-
der Ali Diraneh,
Thomas Jones

• Responsable Infogra-
phie-Maquette :
Maryam Ali Ahmed

• Traduction :
Thomas Jones, Daoud Ali

RECHERCHE Newsletter

Année 2017 - n° 8

NOV. - DEC. 2017

Connectivity ou liens-réseaux

Editorial

Du 22 au 27 Juillet 2017, nous avons été conviés à la dixième édition de la foire internationale du livre de Hargeisa. Pour célébrer leur première décennie d'existence, et surtout pour donner sens au thème retenu cette année, qui était celui de *connectivity*, les organisateurs ont voulu innover en accordant à la langue française un espace de communication. Compte tenu du thème proposé et de la place occupée par le Français dans une grande partie de l'Afrique, cela avait du sens. Cette langue fut donc conviée à cette foire habituellement dédiée à la langue locale qu'est le somali et à la langue internationale de communication qu'est l'anglais au Somaliland.

Du fait de sa proximité avec le Somaliland, la République de Djibouti était la mieux indiquée pour représenter la francophonie. Pour cette raison, des auteurs djiboutiens ont été invités à participer à un panel francophone.

Dès le début de la discussion s'est posée la question de la traduction en français du mot anglais *connectivity*. La première proposition fut le terme de *connectivité* qui est de la même racine que « connexion » et qui signifie une « liaison étroite, immédiate, intime entre des choses, des phénomènes, des idées » selon le dictionnaire en ligne du CNTRL. Les écrivains francophones présents, se sont montrés réticents à traduire le terme de *connectivity* par connectivité ? Pourquoi cela ? Peut-être parce que ce terme renvoie, pour eux, au monde physique, à la mise en relation d'entités matérielles, ou de différents environnements, de réseaux électriques ou informatiques. Or, pour la foire, il s'agit surtout de « connecter » des êtres, des esprits, des intelligences...

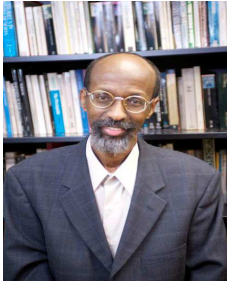
La même question s'est posée pour traduire le terme en somali. Et le terme *xidhiidhsami* a été retenu par les organisateurs de la foire. Pourquoi ce terme ? Le célèbre professeur, poète et dramaturge somali, Saïd Salah Ah-

med a, dans une démonstration magistrale, convaincu l'auditoire que le terme *xidhiidhsami* était bien celui qui convenait le mieux pour traduire le mot anglais « connectivity ».

Il a fait remarquer que le mot somali était composé de deux termes : *xidhiidh* et *sami*. Le premier signifie « relation » et le second « quelque chose de bien, de bon, de juste, de positif, etc. ». Saïd S. Ahmed a expliqué qu'aucune connexion ne pouvait perdurer si elle n'était pas « bonne, juste... ». En poursuivant son argumentation, et en prenant pour exemple différents systèmes, depuis les règnes minéral, végétal, animal jusqu'au système cosmologique, il a conclu que « ce qui est bon, ce qui est juste, etc. » ne pouvait se fonder que sur une loi. Son analyse a acquis de la puissance quand il l'a fondée sur la culture somalienne, et particulièrement sur la construction de la tente des nomades. Il a égrené les différents éléments qui composent cette structure, en décrivant précisément comment ces éléments s'agençaient, se liaient et se répartissaient en plusieurs sous-systèmes. Le poète a fait observer que l'ensemble de la structure, avec ses différents sous-systèmes composés de différents matériaux, était maintenu par une petite cordelette qui raccordait le haut de la tente à la terre. Cette petite cordelette est appelée *xeer en somali*. Le terme *xeer* signifie aussi « loi » ou « règle ».

En séance plénière, le Professeur Ali Jimale Ahmed de l'Université de New York, a entretenu l'auditoire de la foire d'une idée qui fait son chemin bien qu'elle ne se soit pas encore suffisamment fixée dans les consciences africaines et traduites dans les faits. Il l'a résumée dans une phrase empruntée à l'économiste ghanéen George Ayittey, et qui a la force d'un slogan : « des solutions africaines pour les problèmes africains ». Ayittey avait évoqué cette idée la première fois en septembre 2008 en commentant la guerre civile en Somalie et la nécessité de trouver des solutions endogènes aux problèmes internes.

(Suite p. 8)



Ali Jimale Ahmed
Professor of comparative
literature

If by globalization we mean the free movement and circulation of ideas, people, and commodities, then the kind of connectivity implicit in my speech is one that gauges the content, reach, drift, extent, and purpose of communication among Africans.

Focus : Limning the Contours of a New Form of Connectivity : African Solutions for African Problems

We live in interesting and challenging times, to quote from a purportedly age-old Chinese adage that never ceases to be relevant. Our time is the best of times and the worst of times. It is also the worst of times in that history has mercilessly deposited us at a crossroads; and crossroads, by nature, baffle the traveler. This is the time when old ideas unmitigated by wit cannot help; it is also a moment in time when the future is still in its inchoate or embryonic stage. But our times also represent the best of times, for there are two ways to look at calamities or apocalyptic events. We could view the apocalyptic as a ground for despair, to paraphrase Gerald Graff. You could also see it, and seeing is an act of interpretation - as a ground for hope. In short, the apocalyptic could be interpreted through its antiphony, the visionary. Apocalypse, as you know, signifies rebirth, renewal. It is the end of the world as we knew it or have known it. And the end, as in all endings, is a prelude to a new beginning. And while it is painful to be living in a time when self - both communal and individual- and history collide, it is also a moment of immense opportunity, as truth, to paraphrase a Somali proverb, is born or created at the dissolution of another truth.

What the times - difficult as they might be - allow us, then, is to imagine new ways of confronting problems. They help us rethink the past, and envision a better future. Thus, the rallying (epiphanal) cry around which coalesces the slogan "African solutions to African problems" involves nothing less than looking at the world with fresh eyes, which implies transforming our consciousness. By consciousness is meant a process through which a person's mind becomes aware or cognizant of something and in the process becomes willing to strive for its realization. With our consciousness thus transformed and equipped, our surroundings and the world beyond would no longer be able to taunt us, as before. The plural sense of the transformation is intentional. A transformation that does not go beyond an individual consciousness cannot claim to bring about or usher in a new way of looking at the world. The kind of consciousness transformation alluded to here is best captured by a Somali proverb: "***Cir tarraaray rag tashaday waa tolikaraa, taako labadeede***" (After steep consultations, men of good will could mend holes in the sky). The

operative words in the proverb are: "consultations," mend, and the phrase "holes in the sky." Consultations imply or spring forth from discourse, discussions, and debates where the participants seriously reflect on the issues and are allowed to freely formulate their views, while at the same time upholding the rights of others to speak their mind. The implication here is that the outcome of such consultations would empower the community or the participants to perform duties they would otherwise be unable to accomplish individually or under tyrannical conditions. In short, the community, after lengthy, robust and fruitful consultations, would be able to commission expeditions to repair holes in the sky. (Imagine the power and reach of this African proverb, no doubt coined before the age of Sputnik satellites and Apollo spaceflights.)

For my purposes here, the operative term that interests me most is "consultations," as all subsequent actions hinge on it, as it points to how the coming together of a community to chart its own path may be freed from the tyranny of the quotidian. Consultations allow the community to produce ideas by harnessing the best minds available in its midst. And here is where the concept of connectivity assumes a new meaning for me. Connectivity entails the ability, the willingness, to reclaim our narrative, reinterpret it, and rethink and reproblematicize its contours. The emphasis here is on a kind of connectivity in which Africans become aware of the existential threats arrayed against them.

This kind of connectivity is spearheaded by subjects who are aware of their historical responsibility and who are empowered as agents able and willing to take their destiny into their own hands. Connectivity thus viewed is "***globalization writ African, writ human***." If by globalization we mean the free movement and circulation of ideas, people, and commodities, then the kind of connectivity implicit in my speech is one that gauges the content, reach, drift, extent, and purpose of communication among Africans - of all shades of knowledge, countries, cities, and across time and space. Being connected means being an active member of a community, a place, a movement. More important, being connected means knowing "why."

The new connectivity therefore calls for a willed intention with roots in a nuanced political consciousness. This demand necessitates the need for a new appraisal of the African condition.

And it is here where I propose to shift the terms of the debate. The call, oftentimes, prioritizes peace-keeping efforts that are in the main meant to correct, mend, or bolster a broken system. Peacekeeping more often than not points to a simple fact, namely, civility and bonds are given to the dogs. The peacekeeping precept or effort, then, is a way to create a breathing space for the combatants in the hope of reviving those broken communal bonds, and bringing back a sense of national consciousness. My argument in this speech is to imagine the terms of the debate a bit differently. Peace and its dividends are not lost on the African people. Societies are aware that with peace come prosperity and a modicum of stability, that war and the threat of war instill fear and unease in the minds of people. A Somali adage has it that “Men’s real ‘gogol’ or bed is peace. (**“Rag gogoshii waa godob la’aan.”**) Only in the absence of fear of retribution would men be able to sleep well, in peace. The operative phrase is “godob la’aan” (without a prior or unattended “injury.” That is, the victim’s relatives were not given any form of solatium or compensation for this injury.

In short, it’s obvious that without peace, no human would be able to function in society. What I would rather propose is that we imagine a time before the conflict, when conflicts could be averted, in much the same way we could build dikes and barriers to proactively protect a city, a country, from flooding. Again, a Somali proverb says, “**Daad inta uusan ku soo gaarin ayaa la iska moosaa,**” meaning, before flooding strikes or reaches you, make sure that you protect yourself against it. It simply means: to prevent flooding, construct levee dikes or walls. (Put simply: Prevention is better than cure.) Now how do we avert the dangers of imminent conflicts, those that are in their inchoate stages?

Let me finish my short article with some proposals for the future.

We must own our research agenda, imbue it with our values, a robust African normative vision, with a locally conceived, locally-tailored epistemology.

We must shift the terms of the debate away from purely reactive concepts like peacekeeping.

We must understand that the slogan, “African Solutions to African problems,” as a call for action, one that emanates from the depths of a

people willing to unleash a new subjectivity, willing to become catalysts for the change they hope to see.

We must transcend the myopic, mutual suspicions among African leaders (whose head should go on the block? Remember the story of the three oxen and the shrewd hyena).

We must do all the heavy lifting necessary for our wellbeing/development, if we wish to reverse the hemorrhage that is slowly killing us; a hemorrhage that has given us nothing but a triage economy, a triage everything, including the young and the able-bodied of the continent dying in coffin ships reminiscent of the Middle Passage; only this time, we are rushing to our own death.

We must understand how each country’s liberation, including African women’s liberation, is tied to the total emancipation of the African people.

We must remember Bell Hooks’s apt observation about the requisites for being a community: “**we were a community, not because we were black, but because of what we did together.**”

We must cultivate the need for what I would call “dialectical anticipation”, something akin to the Nchi bird’s practical wisdom culled from heuristic observations of its world: Ever since men learned how to shoot straight, I also learned how to dodge their bullets. (African leaders and even scholars are oftentimes taken aback by the crispness of the argument/points/discussion of their counterparts.)

The new connectivity and the call for African solutions to African problems do not advocate a kind of epistemological nihilism; we could and should learn from other people’s experiences; the need is to contextualize the experience.

Finally, we must remember that it’s only the shoe wearer who knows where the shoe pinches; and that chance favors the prepared mind

Woza Africa! Rise up, Africa!

*Ali Jimale Ahmed
Professor and Chair
Department of Comparative Literature
Queens College, CUNY*

The new connectivity therefore calls for a willed intention with roots in a nuanced political consciousness.



Abdirachid M. Ismail
Docteur en Linguistique
Université de Djibouti

Circulaire du 13 septembre 2017

L'interdisciplinarité est une approche qui s'impose aujourd'hui dans la recherche scientifique. Elle est induite par la complexité des phénomènes étudiés et la nécessité d'affiner nos modes d'investigation et de connaissance. Chaque sujet étudié a des implications et des interactions dans différents domaines, et il devient nécessaire d'associer les compétences en jeu afin d'appréhender les objets d'étude dans leur globalité.

Pour illustrer ce sujet, nous allons prendre un exemple concret d'un texte juridique qui interpelle par sa complexité linguistique d'une part, et ses conséquences juridiques d'autre part. La structure syntaxique conditionne l'interprétation sémantique qui elle-même détermine les implications juridiques. Nous allons donc commencer par une analyse syntaxique et sémantique, pour déterminer la ou les significations linguistiques du texte, avant d'aborder sa dimension juridique.

Ce texte est une circulaire de la Primature datée du 13 septembre 2017 et référencée 987/PM. Il concerne « la circulation des fonctionnaires » et semble réglementer « leurs sorties du territoire ». Je dis « semble réglementer », car le texte se réfère à une réglementation existante en la matière, « leurs sorties doivent s'effectuer conformément aux lois et règlements en vigueur », mais les références de ces lois et règlements ne sont pas cités. Est-ce une circulaire rappelant un texte réglementaire déjà existant en matière de circulation des fonctionnaires, ou est-ce une circulaire édictant une nouvelle réglementation qui s'appuie sur des textes existants, il nous paraît difficile de statuer. Mais cela a peu d'intérêt pour nous pour l'instant, étant donné que notre objet premier est de soumettre une analyse linguistique au passage central autour duquel s'organise le texte de la circulaire. Cette phrase noyau est celle-ci :

Phrase P : « ...seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission en bonne et due forme sont autorisés à voyager dans le cadre de leur mission de travail autorisée à l'étranger. »

Cette phrase est complexe à la fois syntaxiquement, puisqu'elle comporte plus qu'un verbe conjugué, et sémantiquement étant donné qu'elle appelle à plusieurs interprétations. Sur le plan syntaxique, la phrase est structurée en plusieurs syntagmes qui s'articulent autour de la tête verbale, *sont autorisés*. Le deuxième élément principal de la phrase est le noyau nominal *fonctionnaires*. Le verbe

autoriser, un verbe à double valence, attire ici un objet indirect formé à partir de la préposition à. Nous avons donc, à première vue, trois têtes de syntagme pour former cette construction classique constituée d'un sujet et d'une prédication verbale : *les fonctionnaires sont autorisés à voyager*. Tous les autres éléments de la phrase P conditionnent et limitent à la fois l'actualisation et la portée du procès indiqué par la prédication.

L'ordre des mots n'est pas aléatoire dans la phrase ; de la hiérarchisation de ses différents éléments et de leurs rapports fixés par la structure syntaxique découle sa signification. Ainsi la phrase, *Seuls les fonctionnaires n'ont pas le droit de voyager*, n'a pas le même sens que *Les fonctionnaires n'ont pas le droit de voyager seuls*. Le déplacement du terme « seuls », qui a une fois une fonction d'épithète à valeur adverbiale, et une autre fois une fonction d'attribut du sujet, modifie le sens de la phrase.

En plus du déplacement, d'autres manipulations syntaxiques, telles que la suppression, le remplacement, l'addition, ou l'encadrement, permettent de dégager la hiérarchie et les fonctions des différents éléments de la phrase. En procédant à ces différentes manipulations, il s'avère que cette phrase, en raison de sa structure et de l'absence d'indices typographiques (virgules, parenthèses, etc.), acquiert plusieurs significations.

Avant de nous intéresser à cette phrase elle-même, et pour montrer la complexité dont on parle ici, il suffit de considérer les phrases suivantes :

- a. *Seul un enfant âgé de plus de dix ans est autorisé à voyager.*
- b. *Seul un enfant âgé de plus de dix ans est autorisé à voyager en bus.*
- c. *Seul un enfant âgé de plus de dix ans est autorisé à voyager en bus malade.*
- d. *Seul un enfant âgé de plus de dix ans est autorisé à voyager en bus malade à l'étranger.*

Parmi ces phrases, seules les phrases a et b ont un sens univoque. Les deux autres peuvent avoir des sens multiples en fonction de la hiérarchie et des relations entre les différentes composantes de la phrase.

Pour ce qui concerne la phrase P, qui nous intéresse ici, le premier sens auquel le lecteur peut avoir accès est celui-ci :

Ce texte concerne « la circulation des fonctionnaires » et semble réglementer « leurs sorties du territoire ». Je dis « semble réglementer », car le texte se réfère à une réglementation existante en la matière, « leurs sorties doivent s'effectuer conformément aux lois et règlements en vigueur », mais les références de ces lois et règlements ne sont pas cités.

Sens 1 : Seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voyager à l'étranger.

Ici, on peut supposer la suppression du syntagme prépositionnel à *l'étranger* qui pourrait n'avoir ici qu'une fonction illocutoire, étant donné que « voyager » signifie pour beaucoup un « déplacement hors du territoire ». Syntactiquement le syntagme adjectival *munis d'un ordre de mission* n'est pas essentiel pour la compréhension de la phrase et pourrait être effacé, mais cela changerait radicalement le sens de la phrase. La phrase réduite à ses éléments essentiels se résume alors ainsi : **Seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voyager.** C'est le premier sens qui apparaît à la lecture du texte.

Sens 2 : Seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voyager, dans le cadre de leur mission de travail.

En prenant en compte à présent la fonction du syntagme prépositionnel, *dans le cadre de leur mission de travail*, le sens de la phrase P devient ambigu. En effet, ce syntagme peut être interprété comme un apposé au syntagme verbal, auquel cas il apporte une précision, un renseignement complémentaire. Il est alors un syntagme autonome du syntagme verbal qui peut être déplacé [exemple : **Dans le cadre de leur mission de travail, seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voyager** ou encore **seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés, dans le cadre de leur mission de travail, à voyager**], ou même être supprimé. La phrase serait dans ce cas formée de trois constituants indépendants : un syntagme nominal [*seuls les fonctionnaires munis...*], un syntagme verbal [*sont autorisés à voyager*] et un syntagme prépositionnel [*dans le cadre de leur mission de travail*]. En raison des relations de dépendance et de hiérarchie discutées ici, le syntagme prépositionnel ne conditionne pas la réalisation de la prédication, il ne fournit qu'une information secondaire qui peut même paraître redondante. Elle aurait la même valeur sémantique que la proposition en apposition dans cette phrase-ci : *Seul un enfant âgé de moins de dix ans est autorisé, dans le cadre de sa scolarité, à prendre le bus de l'école.* Cette proposition enchâssée peut être effacée sans que cela ne modifie le sens premier de la phrase. Cette interprétation syntaxique aurait alors le même sens que le sens 1 signalé ci-dessus, à savoir : **Seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voyager.**

Mais le syntagme prépositionnel peut syntaxiquement être interprété différemment et généré le sens 3 qui est discuté ci-dessous :

Sens 3 : Seuls sont autorisés à voyager dans le cadre de leur mission de travail les fonctionnaires munis d'un ordre de mission. Autrement dit : **Pour pouvoir voyager dans le**

cadre de leur mission de travail, les fonctionnaires doivent être munis d'un ordre de mission.

Le sens 3 apparaît si le syntagme prépositionnel *dans le cadre de leur travail* est régi par le noyau verbal *voyager*. Dans ce cas, ce syntagme aura valeur de complément du verbe et ne pourra être supprimé sans affecter le sens de la phrase. Tout comme dans la phrase *Ils sont autorisés à voyager à pied*, on ne peut effacer à *pied* sans transformer le sens de la phrase. Contrairement au cas évoqué dans le sens 2, ici la phrase P serait constituée de deux syntagmes (nominal et verbal), le syntagme prépositionnel, *dans le cadre...*, faisant partie du syntagme verbal.

Ainsi, si la structure syntaxique de la phrase est interprétée dans ce sens alors *l'ordre de mission* ne conditionne pas le voyage, mais le voyage effectué *dans le cadre du travail*. A l'oral, une intonation particulière frappe le groupe prépositionnel avec un accent tonique sur le terme *cadre* pour le relier à la prédication verbale. A l'écrit, l'absence d'une virgule, le séparant du syntagme verbal, indique la relation de dépendance vis-à-vis de ce dernier.

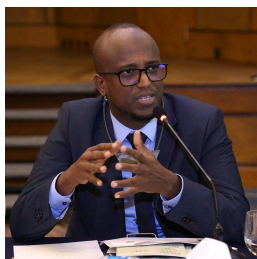
Les conséquences qui en découlent, en terme de droit, ne sont pas les mêmes dans le sens 1 que dans le sens 3. Dans le sens 1, il est implicitement notifié que les fonctionnaires ne peuvent voyager sans un ordre de mission, autrement dit leur statut de fonctionnaire leur interdit de voyager sans un ordre de mission. Tandis que dans le sens 3, les fonctionnaires peuvent voyager comme tout le monde à titre privé, mais si leur voyage est professionnel, ils doivent impérativement avoir *un ordre de mission en bonne et due forme*, pour prétendre aux émoluments liés à ce statut (cf. *analyse juridique*)

Ces deux sens apparaissent dans la circulaire. Nous nous sommes focalisés sur seulement une partie des éléments de la phrase P, pour dégager les trois structures syntaxiques ci-dessus. Mais en raison de la position syntaxique des termes *autorisée* et *étranger*, d'autres sens peuvent apparaître également. C'est le cas par exemple si on considère le mot *étranger* non comme *locatif* (*à Paris, à Washington, etc.*) mais comme un *agent*, avec une valeur métonymique (*l'étranger* se référant dans ce cas au partenaire étranger chez qui le voyage est effectué).

En tout état de cause, en raison de la complexité de la structure de la phrase en question, avec ses multiples constructions enchâssées, et l'absence de signes typographiques permettant de les hiérarchiser, il existe une ambiguïté de la phrase P qui rend possible tout un éventail d'interprétations sémantiques.

Dr. Abdirachid Mohamed Ismail

Il existe une ambiguïté de la phrase P qui rend possible tout un éventail d'interprétations sémantiques.



Abdoukader Hassan
Docteur en Droit public
Avocat au barreau de
Djibouti

Avis juridique relatif à la circulaire datée du 13 septembre 2017

L'objectif de cet article est d'analyser, d'un point de vue juridique, la circulaire de la Primature datée du 13 septembre 2017 et référencée 987/PM. Mais pour atteindre cet objectif, il est utile de revenir sur la répartition des pouvoirs en République de Djibouti. Dans le pays, le pouvoir exécutif est assuré par le Président de la République qui est en outre chef du Gouvernement. Le propre de ce pouvoir est de mettre en œuvre les lois et de conduire la politique nationale. Le Président de la République a ainsi le pouvoir d'édicter des règlements et de commander l'administration et la force armée. Le pouvoir exécutif est donc le pouvoir qui applique les lois grâce à des décrets ou des arrêtés.

Le rôle du premier ministre est, quant à lui, précisé par l'article 40 de la constitution de 1992 (alinéa 5 issue de la nouvelle loi constitutionnelle du 21/04/2010) qui dispose que « le Premier ministre met en œuvre la politique du président de la République, coordonne et anime l'action du Gouvernement ». Par ailleurs, conformément au Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères, celui-ci assure une mission générale de coordination des affaires de l'État. A ce titre, il est chargé de la coordination ministérielle et de l'organisation des actions des différents ministères en veillant à la cohérence de leurs actions en sa qualité de chef de l'Administration. Le pouvoir réglementaire est en revanche détenu par le chef de l'État qui promulgue les lois, édicte les décrets et arrêtés.

Pour revenir à la circulaire, il nous faut d'abord préciser qu'aucune définition n'est proposée dans le droit national. En France, une circulaire est un **texte qui permet aux autorités administratives** (ministre, recteur, préfet...) d'informer leurs services. Il peut s'agir par exemple de faire passer l'information entre les différents services d'un **ministère** ou du ministère vers ses services déconcentrés sur le terrain. Ces circulaires peuvent prendre d'autres noms, par exemple « note de service » ou encore « instruction ». Le plus souvent, la circulaire est rédigée à l'occasion de la promulgation d'un nouveau texte (loi, décret...) afin de le présenter aux agents chargés de l'appliquer. Mais, elle doit se contenter de l'expliquer et ne doit rien ajouter au texte.

Le Conseil d'État français en distingue deux

types :

- les « **circulaires interprétatives** » qui se contentent de rappeler ou de commenter un texte (loi, décret surtout). Elles ne constituent pas une décision, puisqu'elles ne créent pas de règle nouvelle. Et les administrés ne peuvent pas les attaquer devant le juge administratif :
- les « **circulaires réglementaires** » qui ajoutent des éléments au texte qu'elles doivent seulement commenter et créent ainsi de règles nouvelles. Les administrés peuvent alors attaquer ces circulaires devant le juge administratif. Très souvent, elles sont annulées, car l'autorité qui les a rédigées peut commenter la loi ou le décret, mais n'est nullement compétente pour ajouter à ces textes¹.

A Djibouti, on retrouve l'usage des circulaires au niveau des départements ministériels pour fixer par exemple le calendrier scolaire ou universitaire.

Compte tenu de tout cela, il est donc légitime de s'interroger sur la légalité de la circulaire du 13 septembre 2017. Rappelons qu'une circulaire ne peut être qu'interprétative ou réglementaire. Dans les deux cas, les administrations souhaitent communiquer avec leurs agents et les usagers pour exposer les principes d'une politique, fixer les règles de fonctionnement des services et commenter ou orienter l'application des lois et règlements. Dans tous les cas, une « circulaire » n'a ni plus ni moins de valeur qu'une « note de service ». A ce titre, les membres du gouvernement Djiboutien peuvent l'édicter quand ils le souhaitent.

Le problème de la circulaire **du 13 septembre 2017** est qu'elle semble préciser les contours juridiques d'un texte qui n'est pas précisé et comprend des instructions contraires au droit en vigueur. En effet, elle ajoute des règles nouvelles aux textes juridiques existant. Nous avons précisé que le pouvoir réglementaire appartenait exclusivement au Président de la République.

¹ Voir site internet suivant pour les définitions : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/action/voies-moyens-action/qu-est-ce-qu-circulaire.html>

Le problème de la circulaire du 13 septembre 2017 est qu'elle semble préciser les contours juridiques d'un texte qui n'est pas précisé et comprend des instructions contraires au droit en vigueur. En effet, elle ajoute des règles nouvelles aux textes juridiques existant.

La rédaction et la présentation d'une circulaire doivent faire l'objet d'une attention particulière pour tenir compte d'une exigence particulière. L'ensemble des références contenues dans le texte doivent permettre de l'insérer dans un environnement juridique précis : texte(s) dont il est fait application et circulaires antérieures ou connexes traitant du sujet.

La circulaire du 13 septembre 2017 porte sur la liberté d'aller et de venir des fonctionnaires. Pour analyser ce texte, il faut d'abord rappeler que les fonctionnaires sont traditionnellement considérés comme placés dans une situation légale et réglementaire. Ils sont régis par la loi portant statut général des fonctionnaires du 26 juin 1983 ainsi que par ses décrets d'application dont notamment celui en date du 10 septembre 1983 fixant le régime des congés et absences des fonctionnaires. Aucun de ces deux textes n'évoque le contour juridique d'un ordre de mission.

En principe, l'ordre de mission, qu'il soit avec ou sans frais, est un document primordial établi dans l'intérêt du missionné. Il présente avant tout l'intérêt d'être un document contractuel pour l'agent public. *Tout déplacement sans ordre de mission préalable est un déplacement privé.* Seul l'ordre de mission permet d'effectuer un déplacement sur le temps de service et de bénéficier du régime protecteur des accidents du travail.

En l'espèce, la circulaire s'adresse et concerne précisément les fonctionnaires de l'administration publique. Or, il faut noter que tous les agents de l'administration publique n'ont pas le statut de fonctionnaire. Certains sont dits « conventionnés ». La circulaire aurait pu employer l'expression « agents publics » qui serait plus appropriée.

Dans l'état actuel des choses, les agents conventionnés de l'administration publique ne sont juridiquement pas concernés par cette circulaire. Il faut rappeler aussi que les fonctionnaires, et plus largement les agents publics, sont des « agent des gouvernants ». Ils exercent une mission de service public et agissent donc dans l'intérêt général au profit des administrés. Les agents publics servent en effet la puissance publique et le service public. Ils sont donc astreints à des obligations et devoirs particuliers, peuvent être soumis à des interdictions spécifiques, objectivement déduits de la fonction publique qu'ils exercent.

Ainsi les obligations, devoirs et interdictions qui pèsent sur ces agents résultent de l'intérêt du service, entendu comme un service fonctionnant de manière continue, neutre et adaptable. Par exemple, les autorisations d'absence ne sont accordées aux agents que si l'intérêt du service ne s'y oppose pas.

La liberté d'aller et venir des fonctionnaires peut-elle être restreinte comme le prévoit la circulaire du premier ministre ?

A priori oui et à condition que cette restriction respecte les conventions internationales ratifiées par la République de Djibouti, ainsi que la constitution.

Conformément à l'article 14 de la constitution, tous les citoyens de la République ont le droit de se déplacer et de se fixer librement sur toute l'étendue de la République. Ce droit ne peut être limité que par la loi. Nul ne peut être soumis à des mesures de sûreté, sauf dans les cas prévus par la loi.

Au plan international, la liberté de circuler figure à l'article 12 du Pacte des droits civils et politiques (ratifié par le pays en 2003 et qui a une valeur supra légale) qui dispose que « Quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un Etat a le droit d'y circuler librement et d'y choisir librement sa résidence ». « Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien. Les droits mentionnés ci-dessus ne peuvent être l'objet de restrictions que si celles-ci sont prévues par la loi, nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui, et compatibles avec les autres droits reconnus par le présent Pacte ».

Aucune loi réglementant la circulation des fonctionnaires n'a été élaborée à ce jour. Dans ces conditions, la légalité de cette circulaire semble très contestable et pourrait être annulée en cas de saisine du juge administratif sur la base des éléments (de forme et de fond) discutés ci-dessus.

Dr. Abdoukader Hassan
Spécialiste en Droit public
Avocat au barreau de Djibouti
Membre-Associé à IRICA

Conformément à l'article 14 de la constitution, tous les citoyens de la République ont le droit de se déplacer et de se fixer librement sur toute l'étendue de la République. Ce droit ne peut être limité que par la loi. Nul ne peut être soumis à des mesures de sûreté, sauf dans les cas prévus par la loi.

Suite Edito

A la foire du livre de Hargeisa, Ali Jimale a développé sa vision en pointant du doigt la voie à suivre pour atteindre cet objectif. Cette voie est, a-t-il dit, celle de *la consultation, du débat d'idées et du dialogue*, ce qui suppose la possibilité d'échanger et de débattre d'une part, et le respect du point de vue et de la différence d'autre part. Cette voie est celle suivie par les nations qui ont capitalisé l'expérience et les acquis du vivre-ensemble et de l'intérêt commun. C'est par elle que passent

inégalement le développement des hommes et des sociétés. C'est la voie de la *consultation, du débat d'idées et du dialogue*, qui font éclore une conscience libre et responsable. En somme, la maturité et la richesse d'un peuple ne se mesure pas à ses ressources matérielles, mais à sa capacité à supporter sa liberté et celle d'autrui.

Abdirachid M. Ismail
Docteur en Linguistique



Hibo Moumin Assowe
Docteur en Littérature
Présidente de la Caravane
du livre

Interview de la Présidente de l'Association de la Caravane du livre, Dr. Hibo Moumin Assowe

1) Vous avez été invitée à la 10ème session de la Foire Internationale du Livre de Hargeisa, en tant que Présidente de la Caravane du Livre. Quelles impressions en avez-vous gardées, et qu'est-ce qu'elle a vous inspiré ?

Nous étions deux à être conviées à cette manifestation culturelle du livre. Melle **Fathia Hassan Moussa**, secrétaire chargée de la communication et membre du bureau exécutif de l'association et moi-même en ma qualité de présidente de la Caravane du livre.

C'est avec grand plaisir et beaucoup d'intérêt que nous avons pris part aux différents panels mais également à l'exposition des livres. Ce fut une participation enrichissante qui nous encourage d'entreprendre à Djibouti même des activités d'envergure régionale. Nous remercions Dr. Djama et les organisateurs pour leur invitation et leur accueil chaleureux.

2) Le thème de la foire cette année était "la connectivité", traduit littéralement du terme anglais "connectivity". Quel rapport entre ce thème et le livre, d'une manière générale ?

La thématique de la dixième édition interpellait particulièrement notre association qui envisage déjà le livre comme un support de connexion et une passerelle de promotion des cultures, des littératures et des arts de Djibouti. La devise de la Caravane du livre est la promotion de la lecture et de l'écriture et ses objectifs ciblent le livre comme un pivot de connexion entre les différents acteurs de la chaîne du livre : lecteurs, écrivains, éditeurs, libraires, bibliothécaires, journalistes, critiques...etc. Les membres de l'association sont d'ailleurs composés de personnes issues de ces différents domaines.

3) Vous avez participé lors de cette foire à un

panel dans lequel la langue d'expression était le français, alors que les langues généralement utilisées dans cette foire sont le somali et l'anglais. Quel est le sens et l'intérêt de cette initiative ?

La langue est un support de transmission de la pensée et les langues internationales sont des voies obligées pour la diffusion mondiale des livres et des savoirs. En effet, c'est la première fois qu'un panel est réservé aux francophones venus de Djibouti. Ceci est l'expression d'une reconnaissance de la place de Djibouti au sein de la francophonie de la région. Faut-il rappeler que notre pays est la capitale francophone de la Corne d'Afrique. Ce panel était aussi un hommage au plurilinguisme qui prévaut à Djibouti puisque le français, l'arabe (langues officielles du pays), les deux langues nationales, Somali et Afar, et l'anglais y sont couramment pratiquées. Ce panel a enfin été l'occasion de passer en revue les différentes publications en français des auteurs présents à la foire.

4) Dans le panel en question, la question du rapport entre l'écrivain et sa langue d'écriture était posée. Vous même, en dehors de vos responsabilités d'enseignante de Lettres et de directrice du centre de recherche de l'Université de Djibouti, vous vous adonnez à l'écriture. Vous venez de publier vos premiers ouvrages, sous la forme de deux recueils de poésie dont un est intitulé *femmes*, et l'autre recueil, co-publié avec Kaled Khaydar et Abdi Mohamed Farah, *Passerelles*. Vous avez choisi la poésie pour votre entrée dans le monde de l'écriture ? Pourquoi ce choix, est-ce que parce que dans notre culture la poésie est un mode d'expression privilégié ?

*...ses objectifs
ciblent le livre
comme un pivot
de connexion
entre les
différents
acteurs de la
chaîne du livre :
lecteurs,
écrivains,
éditeurs,
libraires,
bibliothécaires,
journalistes,
critiques...etc..*

Bien sûr. La poésie est le langage par excellence à Djibouti. La littérature orale se transmet de génération en génération grâce à la poésie. Il n'est pas insignifiant de constater aussi que dans la production littéraire en langue française la poésie récupère régulièrement la part belle. A l'instar du poète ancêtre William Syad, les auteurs tissent le verbe en sons et allitérations depuis les origines. Et jusqu'à aujourd'hui les poètes affluent sur la place artistique.

C'est comme un passage obligé et un héritage à s'approprier en effet. Et donc ce genre s'est imposé à moi presque inéluctablement. *Passe-relles* est comme son nom l'indique la rencontre de trois voix poétiques venues de la presse écrite et de la critique littéraire. Sur trois thèmes universels, l'amour, le temps et l'art, la poésie se déploie en toute harmonie et pluralité. *Femmes* est un hommage à toutes les femmes de Djibouti et du monde.

5) Est-ce que la jeune génération est encore capable de comprendre et d'apprécier la poésie ?

La caravane du livre a initié un concours national d'écriture et bien que la nouvelle et le roman soient représentés, c'est dans la catégorie poésie que nous avons reçu le plus de textes. Et puis sur la page facebook dédiée au partage des écrits, c'est la poésie qui l'emporte et de loin. Nous constatons donc que la jeune génération apprécie toujours l'expression poétique. Le choix du vers libre montre bien la prévalence de la musicalité et du rythme où le souffle de la parole nomade règne toujours en majesté. Les écritures se forgent encore en caravanes de mots et paroles scandées. On peut dire donc que la poésie a un bel avenir à Djibouti.

6) Quels rapports entretenez-vous avec votre langue maternelle et cette autre langue que vous maniez avec autant d'aisance et de jubilation ?

Justement ma langue maternelle, le somali, m'a transmis l'amour de la poésie et du mot. Ma grand-mère s'exprimait en proverbes et contes. Elle avait l'art de communiquer par métaphores et devinettes. J'ai beaucoup appris auprès d'elle, j'ai appris à déchiffrer le sens et toute la philosophie du beau dire grâce à elle, c'est grâce à elle que j'ai pu apprécier aussi très tôt la beauté et l'extrême richesse de ma langue maternelle. Cette culture forge le langage de ma poésie écrite. Et puis la langue française apprise depuis les bancs de l'école primaire jusqu'à l'université est mon outil de travail et

d'investigation en tant qu'enseignante-chercheuse dans le domaine des littératures francophones d'Afrique. C'est avec elle que je gagne mon pain et que j'exprime ma pensée et mes idées aujourd'hui.

7) Vous avez parlé de la Caravane dont vous êtes la présidente. Quels sont ses objectifs, ses activités et ses projets ?

Les objectifs de la Caravane du Livre sont nombreux et ambitieux. Ambitieux, certes, mais pas irréalisables. En premier lieu, il s'agit de promouvoir la lecture et l'écriture à travers des ateliers, des concours, des présentations de livres et d'auteurs au siège de l'association, à l'Institut Français de Djibouti (IFD) et dans les différentes bibliothèques scolaires et communautaires de la capitale et des régions de l'intérieur.

Nous intervenons également dans les activités de promotion de la jeunesse et de l'innovation, la promotion du dialogue culturel et des langues à travers la valorisation de la traduction et de la connexion entre les littératures et les arts de Djibouti et de sa région, nous accompagnons également les projets d'implantation des bibliothèques et centres de lecture.

Pour atteindre ces objectifs, la Caravane du livre travaille d'arrache pied et les activités jusqu'à aujourd'hui sont probantes et très encourageantes. Parmi les réalisations au cours de l'année 2016-2017 nous pouvons citer : **quinze animations** (rencontres littéraires, conférence-débat, dédicaces, exposition de livres, forum, célébration de la francophonie dans les établissements scolaires des régions de l'intérieur, à la librairie Victor Hugo, à la Bibliothèque municipale, aux Centres communautaires, à la Médiathèque de l'IFD, etc.) ; **premier concours littéraire national** fait par l'association, **édition d'une dizaine de livres**, animations à travers des forums de discussion (Réseaux sociaux, groupe de discussion, publications de texte, etc.), **traduction en anglais** de trois ouvrages, **traduction en Somali** d'un ouvrage en cours, **émissions à la RTD**.

Et pour la première fois et grâce à la foire internationale du livre de Hargeisa, la Caravane du Livre réussit sa première sortie régionale. Elle est également invitée par le festival du Storymoja de Nairobi. En voilà une autre passerelle et connexion entre les réseaux d'associations qui luttent pour la promotion de la lecture dans la région de l'Afrique de l'Est.

(Suite p. 10)

Nous intervenons également dans les activités de promotion de la jeunesse et de l'innovation, la promotion du dialogue culturel et des langues à travers la valorisation de la traduction et de la connexion entre les littératures et les arts de Djibouti et de sa région...

Suite de l'Interview du Dr. Hibo Moumin— Président de Caravane du Livre

Le plus grand frein actuellement c'est le manque d'une maison d'édition qui couvre toute la chaîne de publication, l'impression et la diffusion y compris.

8) Avez-vous un quelconque soutien de la part d'organismes publics ou privés ?

Nous travaillons sur la base du bénévolat et nous faisons régulièrement appel aux compétences et talents des adhérents. La force de l'association c'est cette bonne volonté des uns et des autres pour ensemble développer la culture de la lecture et de l'écriture à Djibouti, c'est cette solidarité avec comme seul objectif le succès du livre Djiboutien. C'est cette connexion numérique qui est l'énergie première de l'association.

Nous mettons aussi un point d'honneur à travailler étroitement avec nos partenaires qui nous soutiennent et nous aident. A chaque manifestation nous nous associons à un partenaire particulier avec qui nous travaillons en synergie. Nos partenaires sont nombreux, nous tenons à les remercier pour leur confiance et leur soutien constant : le Ministère de la Culture, l'Union des Femmes Djiboutiennes (UNFD), l'Institut Français de Djibouti (IFD), la Bibliothèque Municipale de Djibouti (BMD), La Mairie de Djibouti (MD), le MENFOP, le Collectif artistique Arawelo, les associations civiles de Djibouti-ville et des régions de l'intérieur...etc.

9) Pour terminer cet entretien, vous avez rappelé l'importance du livre dans la vie de tout un chacun, quels sont les contraintes qui pèsent selon vous sur le développement du livre ?

En un mot : Editer. Le plus grand frein actuellement c'est le manque d'une maison d'édition qui couvre toute la chaîne de publication, l'impression et la diffusion y compris. L'association fait actuellement office de maison d'édition car elle effectue l'accompagnement (de la relecture à la mise en page jusqu'à l'illustration des pages de couverture) des manuscrits qu'elle récompense ou prime. Ensuite nous passons le relais aux éditions du net qui ne font qu'imprimer. C'est également la Caravane qui diffuse, distribue et valorise sur le sol national.

Les livres pris en charge porteront dorénavant le logo de la Caravane du Livre. Nous réfléchissons sur des collaborations avec des imprimeries nationales et régionales pour palier la phase de la confection et de la diffusion du livre. Notre souhait le plus cher est de diminuer au maximum le prix du livre pour le rendre accessible aux jeunes.

Abdirachid M. Ismail

*Senior lecturer in linguistics
University of Djibouti*

Editorial

Between July 22 and July 27, we were invited to the Hargeisa International Book Fair which is at its tenth session. To celebrate this special session, and especially to give meaning to the theme of this year's fair, "connectivity", the organizers wanted to innovate by giving the French language a space. Given the proposed theme and the role of French in many parts of Africa, this was not nonsense. So here is the French invited to this fair, usually dedicated to the local language, Somali, and the international language of communication in Somaliland, English.

Given its proximity to Somaliland, the Republic of Djibouti was best suited to represent French speakers. This is the reason why Djiboutian authors and a French writer living in Nairobi were invited to participate in a French speaking panel. From the beginning of the discussion arises the question of the French translation of the English word 'connectivity'. The translation that comes immediately to mind is *connectivité*, but it does not satisfy the French writers on the platform. However, we know that connectivity is of the same root as "connection" which means a "close, immediate, intimate connection between things, phenomena, ideas," according to the CNTRL online dictionary. Why are French

speakers reluctant to translate "connectivity" through *connectivité*? Perhaps because this term refers, for a French-speaking person, to the physical world, to the linking of material entities, or different environments, electrical or computer networks. However, in this fair, it is mainly about "connecting" beings, minds, intelligences ...

The same question arose to translate the term into Somali. And the term *xidhiidhsami* was retained by the organizers of the fair. Why this term? The famous teacher, Somali poet and playwright, Said Salah Ahmed, in a masterful demonstration, convinced the audience that the term *xidhiidhsami* was the one that best suited the translation of the English word "connectivity".

He pointed out that the word in Somali was composed of two terms: *xidhiidh* and *sami*. The first means "relationship" and the second "something good, right, positive, etc." ". Said S. Ahmed explained that no connection could last if it was not "good, just, etc." In pursuing his argument, and taking as examples different systems, from the mineral, vegetable, animal kingdoms to the cosmological system, he concluded that "what is good, what is right, etc." could only be based on a law.

His analysis gained power when he based it on Somali culture, and particularly on the construction of the nomad tent. He explained the different elements that make up this structure, describing precisely how these elements came together, linked and were divided into several subsystems. The poet pointed out that the whole structure, with its different subsystems made of different materials, was held by a small cord that connected the top of the tent to the ground. This little cord is called *xeer* in Somali. The term *xeer* also means "law" or "rule".

In plenary session Professor Ali Jimale Ahmed of New York University spoke to the audience of the fair about an idea that made its way even though it has not yet become sufficiently fixed in African consciousness and translated into facts. Ali Jimale summed it up in a phrase borrowed from the Ghanaian economist George Ayittey, and which has the force of a slogan: "African solutions for African problems". Ayittey first raised this idea in September

2008 by commenting on the civil war in Somalia and the need to find endogenous solutions to internal problems.

Ali Jimale developed his vision by pointing out the way forward to achieve this goal. This path is, he said, that of consultation, debate of ideas and dialogue, which presupposes the possibility of exchange and debate on the one hand, and respect for points of view and differences on the other hand. This path is followed by nations that have capitalized on the experience and achievements of the "vivre ensemble" and the common interest. It is through this that the development of societies and the growth of beings inevitably pass. It is the path of consultation, debate of ideas and dialogue, which brings forth a free and responsible conscience. In short, the maturity and wealth of a people is not measured by its material resources but by its capacity to support its freedom and that of others.

A.M.I

"Dessiner les contours d'une nouvelle forme de liens-réseaux :

Ali Jimale Ahmed
Professeur de Littérature
Comparée

Nous vivons une époque à la fois intéressante et chargée de défis. Pour citer un dicton chinois prétendument vieux mais qui ne cesse d'être d'actualité : notre époque est la meilleure et la pire des époques. C'est la pire des époques dans le sens où l'histoire nous a cruellement mis dans une croisée des chemins ; le carrefour, par nature, défie et trouble le voyageur. C'est le moment où les idées anciennes, rejetées par l'esprit, ne nous sont plus d'aucun secours. C'est aussi un moment où l'avenir est toujours en gestation et se trouve dans un stade embryonnaire.

Mais notre époque représente également la meilleure des époques, car il existe deux façons de regarder la catastrophe ou l'apocalypse. Nous pouvons la voir comme une source de désespoir pour paraphraser Gerald Graff. Mais nous pouvons également la voir - et voir est un acte d'interprétation - comme une source d'espoir. En somme, l'apocalypse peut être interprétée par son antiphrase, c'est-à-dire la vision. L'apocalypse, comme vous le savez, signifie renaissance, renouvellement. C'est la fin du monde telle que nous la connaissons ou l'avons connue. Et la fin, comme toutes les fins, est un prélude à un nouveau départ. Et tout autant qu'il est pénible de vivre dans un temps où l'individu et l'histoire entrent en collision, c'est aussi un moment d'immense opportunité étant donné que la vérité pour paraphraser un proverbe somali est née ou a été créée à partir de la dissolution d'une autre vérité.

Ce que notre époque nous permet, aussi difficile soit-il, c'est d'imaginer de nouvelles façons d'affronter les problèmes. Elle nous aide à repenser le passé et à envisager un avenir meilleur. Ainsi, le cri de ralliement (épiphane) autour duquel se fonde le slogan «des solutions africaines aux problèmes africains» implique rien de moins que de regarder le monde avec des yeux frais, ce qui implique de transformer notre conscience.

Par conscience, on entend un processus par lequel l'esprit d'une personne réalise ou reconnaît une chose et que, par ce processus même, elle désire et s'efforce d'atteindre cette chose. Avec notre conscience ainsi transformée et équipée, notre environnement et le monde au-delà ne peuvent plus nous tourmenter comme auparavant. Le sentiment collectif de la transformation est nécessaire. Une transformation qui ne va pas au-delà d'une conscience de l'individualité ne peut prétendre provoquer ou inaugurer une nouvelle façon de regarder le monde. Le type de transformation de la conscience mentionnée ici est mieux traduit par le proverbe somali qui suit: "*Cir tarraaray rag tashaday waa tolikaraa, taako labadeede*" ('Avec des consultations étendues, les hommes de bonne volonté peuvent réparer des 'trous dans le ciel'). Les mots les plus importants ici sont : "consultations", "réparer" et "trous dans le ciel".

Une transformation qui ne va pas au-delà d'une conscience de l'individualité ne peut prétendre provoquer ou inaugurer une nouvelle façon de regarder le monde.

(Suite p.12)

Nous devons posséder notre programme de recherche ; l'imprégner de nos valeurs, une vision normative africaine robuste avec une épistémologie localement conçue et enracinée.

Les consultations impliquent et conduisent aux discussions et aux débats. Les participants réfléchissent sérieusement sur les problèmes et sont autorisés à exprimer librement leurs points de vue, tout en respectant les droits des autres à exposer les leurs. La conséquence ici est que le résultat de ces consultations permet de renforcer la 'capacitation' de la communauté et permet à ses membres de s'acquitter de tâches qu'ils seraient incapables d'accomplir individuellement ou dans des conditions tyranniques. En un mot, la communauté, après des consultations intenses, solides et fructueuses, pourrait envoyer des expéditions pour réparer des trous dans le ciel. (Imaginez la puissance et la portée de ce proverbe africain, sans doute inventé avant l'âge des satellites Spoutnik et des vols spatiaux Apollo...et des trous dans l'ozone).

Pour les besoins de ma démonstration, le terme opérationnel qui m'intéresse le plus ici est celui de «consultations», car toutes les actions consécutives dépendent de cela, étant donné qu'il indique qu'une communauté en arrive à se rassembler pour tracer son propre chemin et être libérée de la tyrannie du quotidien. Les consultations permettent à la communauté de produire des idées en exploitant les meilleurs esprits dont elle dispose. Et voilà que le concept de connectivité prend une nouvelle signification pour moi. La connectivité implique la capacité, la volonté de se réappropriier notre destin, de le réinterpréter, le repenser et de reproblématiser ses contours. L'accent est mis ici sur ces liens-réseaux à partir duquel les Africains prennent conscience des menaces existentielles mises en jeu contre eux.

Ces liens-réseaux sont dirigés par des personnes conscientes de leur responsabilité historique et habilitées en tant qu'agents capables et disposés à prendre leur destinée en mains. Les liens-réseaux ainsi perçus, c'est la «mondialisation à la façon africaine, à la façon humaine.» Si, par la mondialisation, on entend la circulation des idées, des personnes et des biens, alors le type de liens-réseaux implicite dans mon discours est celui qui jauge le contenu, la portée, la dérive, l'étendue et le but de la communication entre les Africains – quelle que soit la disparité des savoirs, des pays, des villes, à travers le temps et l'espace. Être connecté signifie être un membre actif d'une communauté, d'un lieu, d'un mouvement. Plus important encore, être connecté signifie savoir "pourquoi" on l'est.

La nouvelle connectivité nécessite donc une intention avouée et enracinée dans une conscience politique nuancée. Ceci implique et exige une nouvelle évaluation de la condition africaine.

Et c'est ici que je propose de déplacer les termes du débat.

On donne, souvent, la priorité aux efforts de maintien de la paix qui sont principalement destinés à corriger, rectifier ou renforcer un système brisé. Le maintien de la paix à souvent à faire avec les règles de civilité, mais les relations sociales (qui les conditionnent) sont jetées à la poubelle. Le précepte ou l'effort du maintien de la paix est donc un moyen de créer un air de repos pour les combattants dans l'espoir de revivifier ces liens communautaires brisés et de recréer un sentiment de conscience nationale. Mon argument dans ce discours est d'imaginer les termes du débat un peu différemment. La paix et ses dividendes ne sont pas perdues pour le peuple africain. Les sociétés savent qu'avec la paix viennent la prospérité et un minimum de stabilité, que la guerre et la menace de guerre diffusent la peur et la confusion dans les esprits. Un adage somali affirme que le véritable *gogol* ou lit des hommes est la paix. ("*Rag gogoshii waa godobla'aan*"). C'est seulement dans l'absence d'une crainte de représailles que les hommes peuvent dormir en paix. La partie de la phrase qui nous importe est "godob la'aan" (sans blessure intentionnelle ou accidentelle. Autrement dit, une blessure pour laquelle les parents de la victime n'ont reçu aucune forme de compensation). En somme, il est évident que, sans la paix, aucun être humain ne peut vivre en société. Ce que je préfère avancer, c'est que nous imaginons un temps avant le conflit, lorsque les conflits peuvent être évités, de la même façon que nous pourrions construire des digues et des obstacles pour protéger de manière proactive une ville, un pays, des inondations. Le proverbe somalien dit : "*Daad inta uusan ku soo gaarin ayaa la iska moosaa*", qui signifie que c'est avant que les inondations ne nous frappent ou ne nous atteignent qu'il faut nous en protéger. Cela signifie simplement : pour se prémunir des inondations, il faut construire des digues ou des murs, car prévenir vaut mieux que guérir. Comment pouvons-nous éviter les dangers de ces conflits imminents, ceux qui sont en gestation ?

Permettez-moi de terminer mon court article avec des propositions pour l'avenir. Nous devons posséder notre programme de recherche ; l'imprégner de nos valeurs, une vision normative africaine robuste avec une épistémologie localement conçue et enracinée.

Nous devons écarter les termes du débat des concepts purement réactifs comme le maintien de la paix. Nous devons comprendre que le slogan «Solutions africaines aux problèmes africains», comme un appel à l'action, qui émane des profondeurs d'un peuple désireux

de libérer une nouvelle subjectivité, disposé à devenir catalyseur du changement qu'il espère voir.

Nous devons transcender les myopies et soupçons réciproques parmi les dirigeants africains ? Rappelez-vous l'histoire des 3 bœufs et de la hyène astucieuse). Nous devons soulever les montagnes pour notre bien-être et notre développement, si nous voulons inverser l'hémorragie qui nous tue lentement; une hémorragie qui ne nous a donné qu'une économie de triage, triage de tout, y compris celle de nos jeunes et des forces vives du continent qui meurent dans des navires-cercueil qui rappellent la route de la traite négrière. Seulement cette fois-ci, nous nous précipitons nous-mêmes vers notre propre mort. Nous devons comprendre comment la libération de chaque pays, y compris la libération des femmes africaines, est liée à l'émancipation totale du peuple africain.

Nous devons nous souvenir de l'observation pertinente de Bell Hook à propos des conditions requises pour être une communauté : nous étions une communauté, dit-il, non pas parce

que nous étions noirs, mais en raison de ce que nous avons fait ensemble.

Nous devons cultiver le besoin de ce que j'appellerais «l'anticipation dialectique», quelque chose qui ressemble à la sagesse pratique de l'oiseau Nchi tirée des observations heuristiques de son monde : depuis que les hommes ont appris à tirer droit, j'ai également appris à esquiver leurs balles. Les dirigeants africains et même les chercheurs sont souvent pris au dépourvu par les arguments cauteleux de leurs homologues.

Les nouveaux liens-réseaux et l'appel à des solutions africaines aux problèmes africains ne préconisent pas une sorte de nihilisme épistémologique. Nous pouvons et devrions apprendre des expériences des autres ; mais il est nécessaire de contextualiser l'expérience. Enfin, il faut se rappeler que ce n'est que le porteur de chaussures qui sait où la chaussure fait mal et que le hasard favorise l'esprit préparé.

Woza Africa! Relève-toi, Afrique!

Ali Jimale Ahmed

Circular - linguistic analysis

Dr. Abdirachid
Mohamed Ismail

Today, interdisciplinarity is a common approach in scientific research. It is brought about by the complexity of the phenomena studied and the need to refine our modes of investigation and knowledge. Each subject studied has ramifications in different fields, which makes it necessary for the skills at play to be brought together in order to comprehend the objects of study in their entirety.

To illustrate this subject, we will take a concrete example from a legal text which is relevant on account of its linguistic complexity on the one hand, and its legal consequences on the other. The syntactic structure influences the semantic interpretation which, in turn, determines the legal implications. We will therefore start with a syntactic and semantic analysis, to determine the linguistic meaning or meanings of the text, before tackling its legal dimension.

This text is a circular of the *Primature* issued on September 13, 2017 and referenced 987/PM. It concerns "the movement of civil servants" and seems to regulate "their departure from the territory". I lay emphasis on "seems to regulate", because the text refers to an existing regulation on the matter, "they must leave the country in accordance with the laws and regulations in force", but the references of these laws and regulations are not mentioned. Is it a circular referring to an already existing regulation on the movement of civil servants or

is it a circular enacting a new regulation based on existing texts? it seems difficult to decide. But this is of little interest to us for the moment, since our primary object is to provide a linguistic analysis to the central passage around which the text of the circular is organized. This main sentence is this one:

Sentence P « ...seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission en bonne et due forme sont autorisés à voyager dans le cadre de leur mission de travail autorisée à l'étranger. »

This sentence is complex both syntactically - for it has more than one conjugated verb- , and semantically because it calls for several interpretations. On the syntactic level, the sentence is structured in several syntagma that revolve around the verbal head, *sont autorisés*. The second main element of the sentence is the nominal core *fonctionnaires*. The verb *autoriser*, with its double valence structure, attracts here an indirect object introduced by the preposition *à...* Therefore, at first glance, we have three syntagma heads to form the usual construction made up of a subject and a predicate: *les fonctionnaires sont autorisés à voyager*. All the other elements of the sentence P influence and limit both the actualization and the scope of the predicate.

(Next p. 14)

In addition to the change of location, other syntactic manipulations, such as deletion, replacement, addition, or framing, make it possible to identify the hierarchy and functions of the different elements of the sentence.

The order of the words does not occur randomly in the sentence; the meaning is derived from the hierarchy of its different elements and of their relations fixed by the syntactic structure. Thus, the sentence *Seuls les fonctionnaires n'ont pas le droit de voyager* does not have the same meaning as *Les fonctionnaires n'ont pas le droit de voyager seuls*. The position of the term *seuls* changes radically the meaning of the sentence.

In addition to the change of location, other syntactic manipulations, such as deletion, replacement, addition, or framing, make it possible to identify the hierarchy and functions of the different elements of the sentence. By carrying out these different manipulations, it turns out that this sentence, because of its structure and the absence of typographical clues (commas, parenthesis, etc.), assume several meanings.

Before tackling this sentence so as to underscore the complexity we referred to earlier, one need only to consider the following sentences:

- a. *Seul un enfant âgé de plus de dix ans est autorisé à voyager.*
- b. *Seul un enfant âgé de plus de dix ans est autorisé à voyager en bus.*
- c. *Seul un enfant âgé de plus de dix ans est autorisé à voyager en bus malade.*
- d. *Seul un enfant âgé de plus de dix ans est autorisé à voyager en bus malade à l'étranger.*

Of these sentences, only the sentences **a** and **b** have an unambiguous meaning. The other two may have multiple meanings depending on the hierarchy and the relationships between the different components of the sentence.

With regard to the sentence P, which we are dealing with here, the first meaning to which the reader can have access is this:

Meaning 1 : Seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voyager à l'étranger.

Here, one can even leave out the prepositional syntagma *à l'étranger*, which could have here an illocutionary function only, since "traveling" means for many a "movement out of the territory". Syntactically, the adjectival syntagma *munis d'un ordre de mission* is not essential for the understanding of the sentence and could be left out, but this will impact the meaning and coherence of the global text. Thus, the sentence reduced to its essentials would be summarized as follows: *Seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voyager*. This is the first meaning that appears when reading the text.

Meaning 2: Seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voya-

ger, dans le cadre de leur mission de travail.

Now, when we take into account the function of the prepositional syntagma, *dans le cadre de leur mission de travail*, the meaning of the sentence P becomes ambiguous. Indeed, this phrase may be interpreted as affixed to the verb phrase, in which case it provides precision, additional information. It is then an autonomous syntagma of a verbal phrase that can be moved to different places [as in: **Dans le cadre de leur mission de travail, seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voyager** ou encore **seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés, dans le cadre de leur mission de travail, à voyager**], or even to delete it. In this second interpretation, the sentence would consist of three independent constituents: a noun phrase [*seuls les fonctionnaires munis...*], a verb phrase [*autorisés à voyager*] and a prepositional phrase [*dans le cadre de leur mission de travail*]. Because of the relationships of dependence and hierarchy discussed here, the prepositional phrase does not determine the realization of the predicate, it only provides secondary information that may even appear redundant. It would have the same semantic value as the proposal in apposition in this sentence: *Seuls les enfants âgés de moins de dix ans sont autorisés, dans le cadre de leur scolarité, à prendre le bus de l'école*. This embedded proposition can be deleted without changing the meaning of the sentence. This syntactic interpretation would give us the meaning 1 indicated above, namely: *Seuls les fonctionnaires munis d'un ordre de mission sont autorisés à voyager*.

But the prepositional syntagma can be interpreted differently. It can generate the meaning 3 which is discussed below:

Meaning 3: Seuls sont autorisés à voyager dans le cadre de leur mission de travail les fonctionnaires munis d'un ordre de mission. In other words : *Pour pouvoir voyager dans le cadre de leur mission de travail, les fonctionnaires doivent avoir un ordre de mission.*

The meaning 3 appears if the prepositional phrase *dans le cadre de leur travail* is governed by the verbal core *voyager*. In this case, this phrase will have the value of verb complement and cannot be deleted without affecting the meaning of the sentence. Just as in the sentence, *Ils sont autorisés à voyager à pied* (they are authorized to travel by foot), we can not erase *à pied* (by foot) without changing the meaning of the sentence. Contrary to the case referred to in meaning 2, here the sentence P consists of two phrases (nominal and verbal), the prepositional phrase, *dans le cadre...*, being part of the verb phrase.

Thus, if the syntactic structure of the sentence is interpreted in this way, therefore the *ordre de mission* does not condition the trip, but rather the trip made within the frame work of duties (in other words, the professional trip). Orally, a particular intonation strikes the prepositional group with a tonic accent on the term *cadre* to connect it to predicate. In writing, the absence of a comma, separating it from the verbal syntagma, indicates the relationship of dependence on the latter.

The resulting legal consequences are not the same in meaning 1 and in meaning 3. In meaning 1, it is implicitly notified that civil servants can not travel without a mission order, their status of civil servant prevents them from traveling without this mission order. While in meaning 3, public servants can travel like everyone else on a private basis. Nevertheless, if their trip is professional, they must have a proper travel order (authorization).

These two meanings appear in the circular.

We focused on only a part of the elements of the sentence P, to clear the three syntactic structures below. But because of the syntactical position of the terms *autorisés* and *étranger*, other meanings may appear. To take just one example, the word *étranger* is not only interpretable as a *locative*, meaning abroad (travel to Paris, to the United States, to China, etc.), but may also have here a function of *agent* with a metonymic value (just as a decision taken in Washington is equivalent to a decision taken by Washington...). This second interpretation is permitted by the fact that *étranger* immediately follows the past participle *autorisée* which can attract an agent.

In any case, because of the complexity of P structure, with its multiple embedded constructions, and the absence of typographic signs allowing them to be hierarchized, an ambiguity appears which permits a whole range of semantic interpretations.

Abdirachid Mohamed Ismail
Senior Lecturer in Linguistics
University of Djibouti
Associated Member to IRICA



le 1^{er}
Institut Africain de Djibouti

Les filières Diplômantes:

BTS: Comptabilité et Gestion des Entreprises

Licence Professionnel:

- Génie Logiciel
- Finance Comptabilité
- Logistique transport, cycles rapides et portuaires

Les Formations Certifiantes et Renforcement des Capacités:

- Français
- Anglais
- Assistante Secrétariat
- Gestion Informatisée et Maintenance
- Comptabilité
- Action commercial et Marketing
- ETC.

Tel: +253 21 35 15 52 Mob: +253 77 86 36 78 BP: 27 59
E-mail: institutafriqueindjibouti@gmail.com Adresse: Cite Saline Ouest

Legal notice relating to the Primature's circular dated 13 September 2017 and referenced 987/PM

Abdoulkader Hassan

The purpose of this article is to analyze the Primature's circular dated September 13, 2017 and referenced 987 / PM from a legal point of view. But to achieve this goal, it is useful to return to the distribution of powers in the Republic of Djibouti. In the country, the executive power is provided by the President of the Republic who is also head of the Government. The purpose of this power is to implement the laws and conduct the national policy. The President of the Republic thus has the power to issue regulations and to control the administration and the armed forces. The executive power is therefore the power that applies the laws through decrees or orders.

The role of the Prime Minister is, in turn, specified by Article 40 of the 1992 constitution

(paragraph 5 of the new constitutional law of 21/04/2010) which states that "the Prime Minister implements the policies of the President of the Republic, coordinates and animates the action of the Government ". In addition, and in accordance with Decree No. 2016 -148/PRE of 16 June 2016 setting the powers of the Ministries, the latter ensures a general mission of coordination of the affairs of the State. In this capacity, he is in charge of the ministerial coordination and the organization of the actions of the various ministries while ensuring the coherence of their actions in his capacity of head of the Administration. He chairs the Interministerial Council. These last two attributions are not provided for by the constitution or an organic or ordinary law.

(Next p. 16)

Regulatory power is also held by the head of state who promulgates laws, enacts decrees and orders.

Regulatory power is also held by the head of state who promulgates laws, enacts decrees and orders.

To return to the circular, we should note that no definition of it is given in the national law. In France for example, a circular is a text that allows the administrative authorities (minister, rector, prefect, etc.) to inform their services. For example, it may be a matter of passing information between the different departments of a ministry or the ministry to its decentralized services. These circulars can take other names, for example "memo" or "instruction". Most often, the circular is drafted on the occasion of the promulgation of a new text (law, decree, etc.) in order to present it to the agents in charge of applying it. But it must be accompanied by content to explain it and must not add anything to the text.

The French Council of State distinguishes two types:

- "Interpretive Circulars" which simply recall or comment on a text (law, decree especially). They do not constitute a decision, since they do not create a new rule. And citizens cannot challenge them before an administrative judge;
- "regulatory circulars" that add elements to the text that only have to comment on and thus create new rules. The citizens can then challenge these circulars before the administrative judge. Very often, they are canceled because the authority that drafted them can comment on the law or the decree, but is not competent to add to these texts. In Djibouti, we find the use of circulars at the level of ministerial departments to fix as for example school or university calendar.

Given all this, it is therefore legitimate to question the legality of the Prime Minister's circular dated September 13, 2017. Remember that a circular can only be an interpretative or regulatory one. In both cases, the administrations want to communicate with their agents and users to explain the principles of a policy, set operating rules for services and comment or guide the application of laws and regulations. In all cases, a "circular" is neither more nor less valuable than a "memo". As such, members of the Djiboutian government can issue it when they wish.

The problem with the circular of 13 September 2017 is that it seems to specify the legal contours of a text that is not specified and includes instructions contrary to the law in force. Indeed, it adds new rules to the existing legal texts. We have stated above that the Prime Minister did not have the regulatory power that belongs exclusively to the President of the Republic.

The drafting and presentation of a circular must be given special attention to reflect on a particular requirement. The set of references contained in the text must allow it to be inserted in a specific legal environment: text(s) which are being applied and previous or related circulars dealing with the subject.

The circular of 13 September 2017 deals with the freedom of people movement. To analyze this text, it must first be remembered that civil servants are traditionally considered to be in a legal and regulatory situation. They are governed by the law on the general status of civil servants of June 26, 1983 as well as by its decrees of application including the one dated September 10, 1983 fixing the regime of the holidays and absences of civil servants. None of these two texts evokes the legal outline of a *mission order*.

In principle, the mission order, whether with or without charges, is a vital document established in the interest of one on mission. It presents above all the interest of being a contractual document for the public agent. All travel without a prior mission is a private trip. Only the mission order makes it possible to travel on the service time and to benefit from the occupational accident protection scheme.

In this case, the circular is addressed to and specifically concerns civil servants in the public administration. It should be noted that not all public servants have the status of civil servants. Some are called *conventionnés*. The circular could have used the term "agents publics" which would integrate these *conventionnés* and thus be more appropriate.

As things stand, the agents of the public administration are not legally concerned by this circular. It should also be remembered that civil servants, and more generally "agents publics", are "agents of the State". They exercise a public service mission and thus act in the general interest for the benefit of the citizens. "Civil servants" serve the public power and the public service. They are bound to obligations and special duties, and may be subject to specific prohibitions, objectively deducted from the public service they exercise.

Thus, the obligations, duties and prohibitions that weigh on these agents result from the interest of the service, understood as a service operating in a continuous, neutral and adaptable way. For example, absence authorizations are granted to agents only if the interests of the service do not conflict with them. Can the freedom to come and go of public servants be restricted as per the Prime Minister's circular?

Most often, the circular is drafted on the occasion of the promulgation of a new text (law, decree, etc.) in order to present it to the agents in charge of applying it.

A priori, yes, and provided that this restriction respects the international conventions ratified by the Republic of Djibouti, as well as the constitution.

In accordance with Article 14 of the Constitution, all citizens of the Republic have the right to move and settle freely throughout the Republic. This right can only be limited by law. No one may be subject to security measures except in the cases provided for by law.

At the international level, freedom of movement is contained in article 12 of the Covenant on Civil and Political Rights (ratified by the country in 2003 and which has a supra-legal value) which states that "Anyone who is legally in the territory of a State has the right to move freely about it and to choose freely its residence there" "Everyone is free to leave any country, including his own". "The rights mentioned above may be restricted only where these are provid-

ed for by law, necessary to protect national security, public order, public health or morals, or the rights and freedoms of others, and compatible with the other rights recognized by the present Covenant." "No one shall be arbitrarily deprived of the right to enter his own country."

No laws regulating the movement of civil servants have been established to date. In these circumstances, the legality of this circular of September 13, 2017 seems very questionable and could be canceled in case of referral an administrative judge.

Dr. Abdoukader Hassan

It should be noted that no definition is given in the national law. In France for example, a circular is a text that allows the administrative authorities (minister, rector, prefect ...) to inform their services.

Interview with the President of the Caravan of Books Association, Dr. Hibo Moumin Assowe

Dr. Hibo Moumin Assowe

1) You were invited to the 10th session of the Hargeisa International Book Fair, as Chair of the Book Caravan. What impressions did you keep, and what inspired you?

Two of us were invited to this cultural event of the book. Myself in my capacity as President of the the Caravane du Livre and Miss. Fathia Hassan Moussa, secretary in charge of communication and member of the executive board of the association.

It was with great pleasure and interest that we took part in the different panels but also in the book exhibition. It was a rewarding experience that encourages us to implement similar regional activities in Djibouti. We thank Dr. Djama and the organizers for the invitation and the warm welcome.

2) The theme of this year's fair was "Connectivity." What is the relationship between this theme and literature, in general?

The theme of the tenth edition was of particular interest to our association, which is already considering books as a support for connection and a bridge for the promotion of the cultures, literatures and arts of Djibouti. The motto of the Caravane du Livre is the promotion of reading and writing and its objectives target the book as a

pivotal connection between the various actors in the book chain: readers, writers, publishers, booksellers, librarians, journalists, reviews, etc. The members of the association are composed of people from these different fields.

3) You participated in this fair in a panel in which the medium of communication was French, while the languages generally used in this fair are Somali and English. What is the meaning and interest of this initiative?

Language is a medium of transmission of thought and international languages are necessary channels for the worldwide diffusion of books and knowledge. Indeed, this is the first time a panel is reserved for Francophones from Djibouti. This is the expression of a recognition of the place of Djibouti within the region's French speakers. It should be remembered that our country is the French-speaking capital of the Horn of Africa. This panel was also a tribute to the multilingualism that prevails in Djibouti since official languages (French and Arabic), the two national languages (Somali and Afar), and English are widely practiced. This panel was finally an opportunity to review the various publications in French of the authors present at the fair.

(Next p.18)

It should be noted that no definition is given in the national law. In France for example, a circular is a text that allows the administrative authorities (minister, rector, prefect ...) to inform their services.

Like the poet ancestor, William Syad, the authors weave the verb in sounds and alliterations from the origins and until today poets flock to the artistic place.

4) In the panel, the question of the relationship between the writer and his writing language was mentioned. You, apart from your responsibilities as a literature teacher and director of the research center of the University of Djibouti, you indulge in writing. You have just published your first book, in the form of two collections of poetry, one of which is entitled *Women*, and the other collection, co-published with Kaled Khaydar and Abdi Mohamed Farah, *Passerelles*. You have chosen poetry for your entry into the world of writing? Why this choice, because in our culture poetry is a privileged mode of expression?

Of course, poetry is the language par excellence in Djibouti. Oral literature is transmitted from generation to generation through poetry. It is not insignificant to note that in the literary reproduction into French, our poetry remains very beautiful. Like the poet ancestor, William Syad, the authors weave the verb in sounds and alliterations from the origins and until today poets flock to the artistic place.

It's like an obligatory passage and an inheritance to be appropriated indeed. And so, this genre has imposed itself almost inevitably on me. "*Passerelles*" is, as its name indicates, the meeting of three poetic voices from the written press and literary criticism. On three universal themes, love, time and art, poetry unfolds in harmony and plurality. "*Women*" is a tribute to all women in Djibouti and the world.

5) Is the younger generation still able to understand and appreciate poetry?

The Caravane du Livre has initiated a national writing competition and although the news and the novel are represented, it is in the poetry category that we received the most texts. And then on the Facebook page dedicated to the sharing of writings, poetry wins by far. So, we see that the younger generation still appreciates the poetic expression. The choice of the free verse shows the prevalence of musicality and rhythm where the breath of the nomadic speech always reigns in majesty. The scriptures are still forged in caravans of words and spoken words. We can say that poetry has a bright future in Djibouti.

6) What relationships do you have with your mother tongue and that other language that you handle with so much ease and jubilation?

My mother tongue, Somali, has given me the love of poetry and the word. My grandmother spoke in proverbs and tales. She had the art of communicating through metaphors and riddles. I learned a lot from her, I learned to decipher the meaning and all the philosophy of beautiful saying thanks to her, it is thanks to her that I

was able to appreciate also very early the beauty and the extreme richness of my mother tongue. This culture forges the language of my written poetry. And then the French language learned from primary school to university is my tool of work and investigation as a teacher-researcher in the field of French literatures in Africa. It is with her that I earn my bread and express my thoughts and ideas today.

7) You mentioned the Caravane of which you are the president. What are its objectives, activities, and projects?

The objectives of the Caravane du Livre are numerous and ambitious. Ambitious, certainly, but not unachievable. First, it is to promote reading and writing through workshops, competitions, presentations of books and authors at the headquarters of the association, the French Institute of Djibouti (IFD) and in the various school and community libraries in the capital and the interior regions.

We also intervene in the activities of promotion of the youth and the innovation, the promotion of the cultural dialogue and the languages through the valorization of the translation and the connection between the literatures and the arts of Djibouti and its region, we also support the projects of implementation of libraries and reading centers.

To achieve these objectives the Book Caravan is working hard and the activities until today are convincing and very encouraging. Among the achievements during the year 2016-2017 we can mention:

- 15 events: Literary meetings, Conference-Debate, Dedications, Book Exhibition, Forum, celebration of the Francophonie (schools, interior regions, Victor Hugo Bookstore, Municipal Library, Community Center, IFD Media Library, etc..)
- First national literary contest made by the association, published in the national newspaper *La Nation*
- Publishing of books (ten until now)
- Discussions through forums (social networks, discussion group, publication of texts, etc.)
- Translation into English of three books
- Translation into Somali in progress
- National Radio and TV broadcasting.

And for the first time and thanks to the Hargeisa International Book Fair, the Book Caravan has successfully completed its first regional tour. We are also invited by Nairobi's Storymoja Festival. Here is another gateway and connection between networks of associations fighting for the promotion of reading in the East African region.

Colloque international

« La République de Djibouti, porte océane de la Corne de l'Afrique : rencontre autour de l'impact du port de Djibouti et de ses prolongements »

Appel à communication

Le territoire autour du golfe de Tadjoura a été construit par la France à partir de la fin du XIXe siècle, autour d'un port, à Obock d'abord puis progressivement, après 1888, à partir de Djibouti. Cette escale maritime s'insérait alors dans un réseau impérial français en construction, qui a seul légitimé sa création. Cependant, ses effets sur le territoire n'ont pas tardé à se faire sentir. D'abord bien évidemment sur le développement de nouvelles structures urbaines, principalement autour du plateau de Djibouti, qui entraînent de nouvelles circulations et l'arrivée de nouveaux habitants. La ville portuaire devient rapidement un pôle migratoire majeur au nord de la Corne, ses connexions multiples avec son hinterland en font un relai essentiel des circulations commerciales, humaines et culturelles. Par ailleurs, sa création autorise la mise en place d'une nouvelle structure politique avec l'installation lente et inégalement répartie de la domination coloniale. Enfin la construction du chemin de fer vers les hauts-plateaux éthiopiens bouleverse l'économie régionale en partie organisée autour des caravanes, ainsi que les configurations politiques et l'organisation territoriale. Ces recompositions induites par la permanence et le renouvellement des flux commerciaux se poursuivent et s'amplifient de nos jours.

Le port au sens large reste au cœur de la vie djiboutienne tout au long du XXe siècle et en ce début de XXIe. C'est son évolution qui conditionne le développement urbain et le corridor terrestre, parfois partagé entre le chemin de fer et la route, selon qu'est favorisée sa dimension impériale ou océanique, ou continentale. Dès sa création, le port fournit de nombreux emplois, le plus souvent pénibles et faiblement qualifiés, autant sur le port (soutiers, coolies, dockers...) que sur les navires (chauffeurs, graisseurs, personnel de cabine...), main d'œuvre tributaire des variations du trafic tout comme des évolutions techniques. Aux emplois directs générés par la croissance du port doivent être ajoutés une foule d'emplois indirects, avec la présence de nombreuses personnes en transit qui assurent la circulation des marchandises vers l'intérieur, et les outils logistiques qui l'accompagnent (hébergement, ravitaillement...). Le développement du port contribue ainsi dès sa création à une importante immigration venue principalement de la Corne et de l'océan Indien. Poupon économique du territoire dès sa création, son importance dans l'économie éthiopienne varie selon qu'il est en situation de quasi-monopole (entre 1900 et 1938, et depuis 1998) ou non, alors que son trafic est sensible aux vicissitudes politiques régionales (crises de Suez, piraterie maritime). Ces variations de son activité au XXe siècle impactent considérablement la vie économique, sociale et politique du territoire.

Mais le port de Djibouti, autrefois escale impériale, encore essentiel aux flux extérieurs éthiopiens, s'impose de plus en plus comme un acteur moderne d'un trafic maritime globalisé. Les évolutions du XXIe siècle, avec la création puis l'extension du port de Doraleh, de Tadjoura, du Goubet, peut-être d'Obock, ont à leur tour un impact considérable sur le territoire djiboutien et ses habitants. Aujourd'hui comme hier, l'activité portuaire en République de Djibouti est au centre des enjeux économiques, sociaux et politiques régionaux. Son positionnement sur une des routes maritimes les plus fréquentées, dans une région du monde marquée par l'instabilité politique mais aussi au fort potentiel économique, expliquent pourquoi ce port demeure un enjeu géopolitique majeur en ce début de millénaire. Cette vocation portuaire de la RDD constitue l'axe essentiel de la politique développementaliste actuelle, mais la mise en concurrence des territoires de la mondialisation suscite des interrogations légitimes des acteurs économiques et des populations sur la capacité de Djibouti à devenir une plate-forme multimodale de premier plan, un outil de développement durable et soutenable. C'est pourquoi l'impact écologique lié à la croissance et à la multiplication des installations portuaires, et donc du trafic maritime et terrestre, tout comme les mutations économiques et sociales induites par leur développement, restent à évaluer.

Les ports et les pratiques portuaires de Djibouti exercent donc des effets très importants sur les territoires, la société, l'urbanisme, le droit, l'économie, les pouvoirs, les pratiques, les constructions identitaires... C'est autour de ces enjeux, tant passés que présents, que s'articulera une rencontre où échangeront historiens, géographes, politistes, économistes, sociologues...

Date limite de soumission des résumés : **15 janvier 2018**, langues officielles, (1000 caractères, anglais ou français). L'acceptation sera notifiée aux auteurs à partir du 30 janvier 2018.

Date limite de soumission du premier draft des communications : 30 mars 2018. Soumission des communications à l'adresse suivante : irica.info@gmail.com

International Conference

"The Republic of Djibouti, the ocean port of the Horn of Africa: gathering to consider the impact of the port of Djibouti and its extensions"

Call for papers

The territory around the Gulf of Tadjoura was built by France, at the end of the 19th century. It was first around a port, in Obock, which moved gradually, after 1888, to Djibouti. This maritime port became part of a French imperial network under construction, which alone legitimized its creation. However, its effects on the territory were soon felt. First, of course, the development of new urban structures, mainly around the plateau of Djibouti, which led to new traffic and the arrival of new inhabitants. The port city quickly became a major migratory pole at the northern tip of the Horn. Its multiple connections with its hinterland make it an essential relay of commercial, human and cultural circulations. Moreover, its creation authorized the development of a new political structure with the slow and unequally distributed settlement of colonial domination. Finally, the construction of the railway to the Ethiopian highlands upset the regional economy, partly organized around caravans, as well as political configurations and territorial organization. These re-compositions induced by the permanence and renewal of trade flows are continuing and increasing today.

The port in the broad sense remains at the heart of Djiboutian life throughout the twentieth century and at the beginning of the twenty-first century. Its evolution determined urban development and ground travel, sometimes divided between the railroad and the road, according to which was favored by imperial planners, whether oceanic or continental. Since its creation, the port has provided many jobs, mostly painful and for the poorly qualified, with as many in the port (tarpaulins, coolies, dockers ...) as on ships (drivers, grease fitters, cabin crew, etc.) To the direct jobs generated by the growth of the port must be added a host of indirect jobs, with the presence of numerous people in transit who ensure the movement of goods inland, and the logistical tools that accompany it (accommodation, refueling ...). The development of the port thus contributed from its inception to a large immigration of people coming mainly from the Horn and the Indian Ocean. The economic lung of the territory, its importance in the Ethiopian economy varied according to whether it is in a situation of quasi-monopoly (between 1900 and 1938, and since 1998) or not, while its traffic is sensitive to regional political vicissitudes (Suez crises, maritime piracy). These variations in its activity in the 20th century considerably affect the economic, social and political life of the territory.

But the port of Djibouti, once an imperial port, still essential to Ethiopia's external flows, is increasingly becoming a modern actor of globalized maritime traffic. The evolutions of the 21st century, with the development and extension of the port of Doraleh, Tadjoura, Goubet, perhaps of Obock, in turn have had a considerable impact on the Djiboutian territory and its inhabitants. Today, as in the past, port activity in the Republic of Djibouti is at the center of regional economic, social and political stakes. Its location on one of the most frequented maritime routes, in a region of the world marked by political instability but also with strong economic potential, explain why this port remains a major geopolitical stake at the beginning of the millennium. This harbor vocation of the RDD constitutes the essential axis of the current developmental policy, but the competition between territories from globalization raises legitimate questions for economic actors and populations on the capacity of Djibouti to become a multimodal platform of sustainable development. That is why the ecological impact linked to growth and multiplication of port installations, and therefore maritime and land traffic, as well as the economic and social changes induced by their development, remain to be assessed.

Ports and port practices in Djibouti therefore have a very important impact on the territories, society, urbanism, law, economy, power, practices, identity constructions, etc. It is around these issues, both past and present, that historians, geographers, politicians, economists, and sociologists will exchange ideas.

Deadline for submission of abstracts: **January 15, 2018** (1000 characters, English or French). Acceptance will be notified to authors from January 30th, 2018. Deadline for submission of the first draft of the papers : 30 mars 2018 (maximum 30 000 signs, English or French). Submission of papers to: irica.info@gmail.com.

SAGALJET
Devere Deshittel est Notre Responsabilité
Impression Numerique

SAGALJET
Devere Deshittel est Notre Responsabilité
Impression Numerique

L'EXPERIENCE COMPTE

L'EXPERIENCE COMPTE

10
ANNIVERSAIRE

10
ANNIVERSAIRE

الذكرى السنوية
الخاصة

الذكرى السنوية
الخاصة

Nos Idées Conduisent Votre Business en Avant

Nos Idées Conduisent Votre Business en Avant

2017

2017



Tel: +253 21 34 82 00
Mob: +253 77 01 08 83
+253 77 25 44 36
+253 77 70 10 00



Tel: +253 21 34 82 00
Mob: +253 77 01 08 83
+253 77 25 44 36
+253 77 70 10 00

sagaljetdjb@gmail.com - www.sagaljet.net

sagaljetdjb@gmail.com - www.sagaljet.net